

République française
TARN
CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 19	Présents : Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
Présents : 15	
Représentés : 2	
Absents et excusés : 2	
Pour : 17	Représentés : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
Contre : 0	Excusés : Martine GRANET, Denise STEVENSON
Abstentions : 0	Absents :
Secrétaire de séance :	Pierre RUTKOWSKI

Délibération n°DE_2022_43

Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de toiture de l'ancienne église Notre Dame

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne église Notre Dame, classée aux Monuments Historiques, présente des désordres sur la toiture et indique qu'il a rencontré Monsieur Gironnet, architecte des Bâtiments de France, afin de faire établir un devis pour travaux à effectuer.

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et donne lecture du devis qui a été reçu en mairie qui consiste en la dépose et pose de 96 m² de charpente et tuiles pour un montant total de 19 030,70 € HT soit 22 836,84 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13/09/2022

Le Conseil Municipal par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire,

CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,
Sébastien BRAYLE



Préfecture du Tarn
Date de réception de l'AR: 15/09/2022
081-218100469-DE_2022_43-DE

Mis en ligne le : 19/09/2022